L'ABEILLE DE LA N ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 8 SEPTEMBRE.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nile-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1865.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent leur Etat annuel des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1865:

Primes d'incendie	$395,131 71
Primes de marine	128,365 15
Primes de rivières	266,849 50
	$790,346 36
Montant des primes expirées	399,402 44
Portes payées et estimées	
Pertes d'incendie	$34,492 06
Pertes de bateaux	79,846 85
Pertes de rivières	308,245 39
Réassurance payée sur la vie de scrip	79,762 87
Taxes payées	16,152 34
Réassurances payées	61,287 21
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c	148,166 00
	678,398 31
Bénéfice net	$389,781 39
Montant des primes participant au dividende scrip	494,911 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèques	$ 69,545 00
Billets garantis par actions	39,984 46
Effets	31,401 51
Propriétés foncières	69,000 00
Argent en bons comptoirs et en banque de la Louisiane	76,000 00
Placé en actions de banques	80,000 00
Scrip échangé et en compte de scrip	39,000 00
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,895 00
En cours primes et en voie de perception	196,098 13
En caisse	207,630 52
	$807,159 30

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS J. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie paiera un intérêt en 6 pour cent comptant, sur tous les certificats non payés de scrip, sur porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de décembre prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1865, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS J. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l S. Newman,	A. Dutilli,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Oker,
A. Thomson,	A. S. Reading.

30 août—30

Compagnie d'Assurance de l'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, établie ainsi que l'autorisent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1865	
Primes sur les risques d'incendie	$132,307 94
" " " des rivières	11,723 50
" " " de mer	55,359 72
	202,391 16
En moins, primes remboursées	2,495 44
Primes non expirées le 30 avril 1865	199,322 44
	202,817 88
Portes payées dans la même période, savoir:	
Perte par les incendies	$20,815 79
" " les rivières	24,300 46
" " sur les mers	33,411 63
	78,527 88
Réassurances	35,238 68
Dépenses, intérêt sur le scrip et profit, compte de pertes et primes l'escompte et escompte d'intérêts	7,616 99
Taxes et Revenus internes	7,054 72
Quinze pour cent remboursés	30,424 67
En caisse, pour laquelle nous avons payé	39,647 13—$199,571 64
Bénéfice, net	$41,699 39

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de chaffe	139,139
Prêts garantis par hypothèques	6,700 81
Prêts à demande	87,836 13
Effets pour primes	30,209 37
Actions, bons et autres garanties	139,806 88
En caisse	61,724 45
Comptes indépendants pour primes	28,276 27
Propriétés foncières	19,587 72
	493,360 31

Le crédit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile Orléans
Assermenté et signé ce 9 mai 1865.
MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de sept pour cent, payable à partir du 1 juillet dividende vers le porte du crédit du stock non payé.

Il est en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs de ces certificats, à partir du 1 juillet 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, sur tous courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui en font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer,	Le P. Gérardin,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. R. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. J. Sélignarez,	A. Coutin,
Jno J. Adams,	A. Benerson,
V. Burthe,	J. Goldstein
Prof. de suite	S. Salomon

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865	$229,611 30
Savoir:	
Primes d'incendie	$142,595 65
Primes de mer	54,783 44
Primes de rivières	32,232 43
	229,611 30
En moins, primes non-expirées	38,383 10
Primes remboursées	1,278 88 — 39,661 38
Primes inscrites	$190,949 92
Pertes payées, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$38,218 39
Sur les risques de mer	31,134 17
Sur les risques de rivière	16,736 72
	$86,115 68
Réassurance	8,748 62
Quinze pour cent remboursé	10,734 54
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	10,979 82
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	25,792 70 — 142,380 84
Montant net des primes participant	$ 48,569 38
L'actif de la Compagnie consiste:	
En pour primes, en voie de perception	$ 61,604 19
Effets pour primes	27,397 10
En voie de chaudière de fer	2,000 00
En actions des banques	71,054 50
En scrips de Compagnie d'assurance Mutuelle	24,822 00
Prêts sur garantie	19,427 70
Prêts sur hypothèques	15,267 43
En caisse	26,856 02

Le crédit tableau est une représentation exacte des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et signé par le président, ce 15 décembre 1865.
SAMUEL MEYERS.
Deuxième juge de la Cour de District, dans et pour la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés de ville sur de plus délivrés par dividende de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et le dividende sera payable en certificats, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J. Lecler,	J. Lemée,
A. H. DeMan,	Jules Denis,
A. Morenhout,	J. A. Bonn,
A. Bidault,	A. Martinez,
	A. Vallot de Gray

SUCCESSION DE FEU SAMUEL Y. THOMAS, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,789.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'août 1866 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportations, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 dans le plan du Bureau des Arpenteurs de la Ville, ayant quarante pieds de front sur la rue Pitt, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan dressé par Olivier, architecte, le 14 décembre 1846, et déposé au Bureau des Arpenteurs de la Ville, à l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Ledit terrain étant dans l'ici, désigné par le No 31, suivant le plan ci-dessus, mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Pitt, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec l'usage et le privilège du deux allées communes.

Plus haute, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1 août—29, 30 août 4 11

F. AUGUSTE vs. la succession ADELAIDE, le capitaine et ses propriétaires du bateau à vapeur "Fanny Pearson."

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,136.—En vertu d'un writ de saisie conservatoire à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, vingt de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportations, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le possession ADELAIDE, ensemble avec ses voiles, ancres, &c, telle qu'elle se trouve présentement à bord du bateau, gisant de la rue des Magasins.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Shérif—13, 20, 27 août; 3 septembre.

J. C. Fulton vs. le steamer FANNY PEARSON.—Le même contre le même steamer.

DEUXIEME COUR DE JUSTICE DE PAIX.—Paroisse d'Orléans.—No 3,798 et 3,799.—En vertu d'un writ de saisie conservatoire à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Justice de la Deuxième Cour de Justice de Paix, je procéderai le mardi, 15 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportations, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No de lignes No 7 bornes par les rues Pitt, d'Amour, Lesseps et de Hôme Estelle, mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Pitt, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan dressé par Olivier, architecte, le 14 décembre 1846, et déposé au Bureau des Arpenteurs de la Ville, à l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Ledit terrain étant dans l'ici, désigné par le No 31, suivant le plan ci-dessus, mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Pitt, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec l'usage et le privilège de deux allées communes.

Plus haute, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 août—29, 30 août 4 11

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AYANT été nommé par Son Excellence le Ministre de la marine et des colonies, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désireraient y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et facilterai l'expédition des colis destinés de destination, d'où s'adresser à moi, au Mechanics Institute, dans la nouvelle Sénat, de midi à 2 heures.

EDWARD GOTTHELB,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 4 juillet—30

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le bill d'allocation pour l'Exposition universelle de Paris ayant été adopté par le conseil des Etats-Unis, et l'approbation du palais de l'Industrie à Paris étant maintenant assurée, nous devons compter sur l'Exposition comme sur un fait arrêté. Aucun de ceux qui contribuent les ressources des Etats-Unis ne saurait agir même, maintenant et maintenant, ne peut douter qu'il n'occupera une place proéminente dans cette Exposition. En preuve que cette opinion n'est pas bornée à ce côté-ci de l'Atlantique, d'est l'espace illustrement allouée aux Etats Unis dans le palais de l'Industrie.

L'Etat de la Louisiane, à raison de l'état de guerre, et comme aussi à peu-à-peu seulement des bienfaits de la paix, étonde en hombres énergiques qui n'ont pas la ressource de rester en arrière des autres Etats dans le développement des ressources.

L'Exposition offre une occasion extraordinaire de montrer au monde combien grandes sont les richesses agricoles de la vallée du Mississippi, et produisant des gens des hommes intéressés de toutes nations des échantillons de coton, de sucre, riz, tabac, blé, &c., égaux dans quelques parties du monde mais qu'aucune n'a surpassée.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Repandre chez les nations étrangères la connaissance de ces ressources, c'est favoriser autant l'un que l'autre, car les deux marchent de même pas. Les développements de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous insistions.

Tous les commerçants et les planteurs savent que de qui fait le plus bonnet malintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion de notre main-d'œuvre, et par conséquent nécessite aujourd'hui l'emploi d'un grand capital pour que les planteurs nous recupérer des pertes que nous cause cette privation du travail manuel.

Nous nous adressons naturellement à l'Europe pour avoir ce capital et ce travail. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'immigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, entièrement versés dans la connaissance du sol et du climat de l'Etat, pouvant fournir toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à la qualité des récoltes, à la condition sanitaire du pays à la hausse, situation des plantations, et sont déjà un exploitation, à l'avantage pécuniaire qu'on réaliserait en en entreprenant d'autre, dotrent, sur tels spécimens de produits que nous pouvons envoyer, complémentaire les différentes qui nous font trouver aisément les éléments dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur, d'abord, parce que le gouvernement les enverra gratis en France, parti de New-York, et parce qu'il est probable que la Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New-York, et que l'expédition, malgré ces avantages ne restera pas moins libre de dépense de ces articles après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en ballots-balles d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires dans cette ville, des notes sur l'espace qu'exigera le transport et l'exposition de ces articles, et de communiquer avec eux librement pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est, en ce moment, d'importance vitale pour l'Etat, tout pénétrant et réalisant, sans avoir égard à des considérations de parti, nous avons pensé que bénéficiant intéressé au revu et au progrès de notre ancienne propriété, est respectueusement requis de coopérer avec les autorités de la ville et de la vallée du Mississippi et l'Etat de la Louisiane, une contribution à l'Exposition Universelle, en rapport avec leurs vastes ressources.

EDWARD GOTTHELB,
Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1866. 3juillet—

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, à perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des prescriptions de médecins, une lassitude générale, l'accablement, l'impuissité de produire des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant est l'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nile-Orléans.

L'Etat de la Louisiane, à même sa fortune de l'état de guerre, et comme aussi à peu-à-peu seulement des bienfaits de la paix, étonde en hombres énergiques qui n'ont pas la ressource de rester en arrière des autres Etats dans le développement des ressources.

L'Exposition offre une occasion extraordinaire de montrer au monde combien grandes sont les richesses agricoles de la vallée du Mississippi, et produisant des gens des hommes intéressés de toutes nations des échantillons de coton, de sucre, riz, tabac, blé, &c., égaux dans quelques parties du monde mais qu'aucune n'a surpassée.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Repandre chez les nations étrangères la connaissance de ces ressources, c'est favoriser autant l'un que l'autre, car les deux marchent de même pas. Les développements de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous insistions.

Tous les commerçants et les planteurs savent que de qui fait le plus bonnet malintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion de notre main-d'œuvre, et par conséquent nécessite aujourd'hui l'emploi d'un grand capital pour que les planteurs nous recupérer des pertes que nous cause cette privation du travail manuel.

Nous nous adressons naturellement à l'Europe pour avoir ce capital et ce travail. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'immigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, entièrement versés dans la connaissance du sol et du climat de l'Etat, pouvant fournir toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à la qualité des récoltes, à la condition sanitaire du pays à la hausse, situation des plantations, et sont déjà un exploitation, à l'avantage pécuniaire qu'on réaliserait en en entreprenant d'autre, dotrent, sur tels spécimens de produits que nous pouvons envoyer, complémentaire les différentes qui nous font trouver aisément les éléments dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur, d'abord, parce que le gouvernement les enverra gratis en France, parti de New-York, et parce qu'il est probable que la Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New-York, et que l'expédition, malgré ces avantages ne restera pas moins libre de dépense de ces articles après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en ballots-balles d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires dans cette ville, des notes sur l'espace qu'exigera le transport et l'exposition de ces articles, et de communiquer avec eux librement pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est, en ce moment, d'importance vitale pour l'Etat, tout pénétrant et réalisant, sans avoir égard à des considérations de parti, nous avons pensé que bénéficiant intéressé au revu et au progrès de notre ancienne propriété, est respectueusement requis de coopérer avec les autorités de la ville et de la vallée du Mississippi et l'Etat de la Louisiane, une contribution à l'Exposition Universelle, en rapport avec leurs vastes ressources.

EDWARD GOTTHELB,
Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1866. 3juillet—

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, à perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des prescriptions de médecins, une lassitude générale, l'accablement, l'impuissité de produire des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant est l'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE.

Chasse du système, complétement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la vie ordinaire, nouvelles, toutes les maladies qui résultent d'une existence dépravée, ou quelque temps, dans les cas de vie organique, les remèdes désagréables et dangereux connus sous le nom de copahu et mercure.

Secrets-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienneté qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable. Partout on est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'opium ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y sont de suite ranimées.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes les maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsoparille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les dartres et enflures des cou, la teigne, l'ulcération de la gorge et des pommettes les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les éryspèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes connus de purification, il n'en est pas qu'égale

Extrait de Salsoparille

DE HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend à la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'opinion sous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, ils l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsoparille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsoparille ou de la tisane.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensatires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur maladies de la vessie.

Voir les observations faites par le Docteur Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Docteur Ephraim McDowell, célèbre médecin de la faculté de Cabinet royal des chirurgiens d'Edimbourg, et publiées dans le journal de médecine de la Reine.

Voir le Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New York

VENTES JUDICIAIRES.

John M. Cavanaugh vs le steamboat Pauline Sears, Richard B. Locke et M. M. Sears.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 21,608.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI 13 de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportations, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le steamship SOUTHERN STAR, en Mississippi, tel qu'il se trouve présentement à bord du bateau qui se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis à vis de la rue Magasins.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 août—21, 30 sept 4 11

Succession de les HENRY MYERS, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,976.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 d'août 1866 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exportations, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tréémé, dans le Deuxième District de cette ville, donnant sur quatre-vingt-neuf, complets entre les rues Bienville, de la Douane, des Marais et Villere.

Ledit terrain fait partie d'une portion de terre désignée par le numéro cinq, suivant plan dressé le 5 de février 1829 par le voyer de ville et à moi, le 18 d'août 1829, en l'étude de Fazio de Armas, alors notaire public en cette ville, et formant l'angle des rues Bienville et Villere, mesurant trente-deux pieds de front et six pieds de cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan dressé par Olivier, architecte, le 14 décembre 1846, et déposé au Bureau des Arpenteurs de la Ville, à l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Ledit terrain étant dans l'ici, désigné par le No 31, suivant le plan ci-dessus, mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Pitt, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec l'usage et le privilège de deux allées communes.

Plus haute, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 août—29, 30 août 4 11

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Au coin des rues Bienville et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866	$960,540 94
Savoir—primes d'incendie	$386,485 42
" de marine	69,433 67
" de rivières	505,621 85
	$960,540 94
En moins, primes remboursées	$ 8,906 03
" de primes non expirées	51,668 66
	$60,574 69
Montant net des primes	$899,966 61
PERTES PAYÉES.	
Pertes par l'incendie	$66,345 64
Pertes sur mer	151,305 32
Pertes sur les rivières	213,159 32
	$430,810 28
Réassurances	20,238 34
Dépenses générales, taxes, intérêts, profits et pertes	149,913 12
	604,013 74
Bénéfice net	$295,952 87
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	$38,363 66
Placé en bons de la ville et actions	192,300 00
Placé en actions de banques	100,100 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance	118,000 00
Prêts garantis	12,450 00
En caisse	39,261 46
Primes en voie de perception	196,011 34
En caisse	204,149 2
	$877,635 06

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.
Assermenté et souscrit devant moi, ce 10 mars 1866.
EDMOND MEYNIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente-deux pour cent sur le montant net des primes participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1860 seront payés en 6 ans payés en outre six pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non encore payés, à partir du premier lundi de mai 1866, aux personnes détentrices de ces certificats.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CAZEIRE, Vice-President.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery
Alf. Carrère,	Henry J. Venn,
George A. Fosdick,	Jos. Jenkins,
Marcus Pilcher,	E. Morgan,
A. Bergin,	Alfred Isaacs,
E. Cramer,	Charles Weinstock,
Charles Lafitte,	J. Lewent,
John S. Maxwell,	Frank Williams,
F. Anderson,	Thomas Ryan,
Alfred Kenny,	John Tweddil,
A. S. Montgomery,	W. A. Violett,
A. F. Wilkins,	D. Fagan,
A. F. Nisbet,	Hugh McDonald,
George W. Dunbar,	Marion J. Fox,
F. F. Stockmeyer,	Wm. M. Fitz-hugh,
Geo. W. Hyman,	Henry H. Bryan,
	S. L. Wooldridge.

Succession de F. X. FLAGNAT—No 19,308.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George A. Horsch a présenté une pétition à la Cour de l'affaire ci-dessus, et a obtenu un ordre de la succession vacante de feu F. X. Flagnat, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux qui sont par ce présent, Parvée à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
4 septembre—9 13 J. VILLERS, Greffier.

INSURANCES.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866.

Fire Premiums	$392,151 71
Marine do	128,305 15
River do	306,849 50
	$1,027,306 46
Amount of Earned Premiums	698,661 64
Paid and estimated	
Fire Loss	$ 34,492 06
Marine do	79,846 85
River do	308,245 39
Paid discount thereof scrip	79,762 87
Paid Taxes	16,152 34
Paid reinsurance	61,287 21
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c	148,166 00
	678,730 31
Net Profits	$257,151 33
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend	$494,711 00

The Company have the following Assets:

Bonds secured by mortgage	$ 69,545 00
Loans on pledge of stocks	39,984 46
Bills Receivable	31,150 51
Real Estate	69,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	79,000 00
Invested in Bank Stocks	91,200 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	
Vallette Dry Dock Company	83,252 20
Due for Premiums in course of collection	1,075 00
Cash on hand	192,092 15
	207,630 52
	$847,159 30

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS J. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

Sworn to and subscribed before me this 23d day of May, 1866.

G. H. BRAUGHN,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at the rate seven in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the parties holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866; for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS J. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES.—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l S. Newman,	A. Dutilli,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. G. Oker,
A. Thomson,	A. S. Reading.

mp21 30d

Louisiana Mutual Insurance Co.,

CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREET

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1866 ..... $999,669 64

Viz—Fire Premiums	$386,485 42
Marine do	156,702 71
River do	456,281 45
	$999,869 64
Loss Return Premiums	$ 8,906 03
Loss Unterminated Premiums	51,668 66
	$60,574 69
Net earned Premiums	$939,294 95
Losses paid, viz—	
Fire Losses	$66,345 64
Marine Losses	151,305 32
River Losses	213,159 32
	$430,810 28
Reinsurances	$ 20,238 34
General Expenses, Taxes, Interest and Profit and Loss	149,913 12
	604,013 74
Net Profits	$335,281 21

The Company have the following Assets, viz—

Invested in Real Estate	$ 27,363 66
Invested in Mortgages on Real Estate	38,363 66
Invested in City and other Bonds	191,300 00
Invested in Bank Stock	105,100 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	118,000 00
Loaned on Pledges	12,450 00
Bills Receivable	83,200 81
Premiums in course of collection	196,011 34
Cash on hand	204,149 21
	$977,235 76

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 5 June 1866.

EDMOND MEYNIER,
Third Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of thirty-five per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the 2d day of July next.

The Scrip Certificates issued for the year 1860 will be redeemed, also 6 per cent. interest on all outstanding Certificates of Scrip will be paid on and after the 2d Monday of May, 1866, to the holders thereof, or their legal representatives.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CAZEIRE, Vice-President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	Archibald Montgomery
Alf. Carrère,	Henry J. Venn,
George A. Fosdick,	Jos. Jenkins,
Marcus Pilcher,	E. Morgan,
A. Bergin,	Alfred Isaacs,
E. Cramer,	Charles Weinstock,